

HONORAIRES DE NEGOCIATION

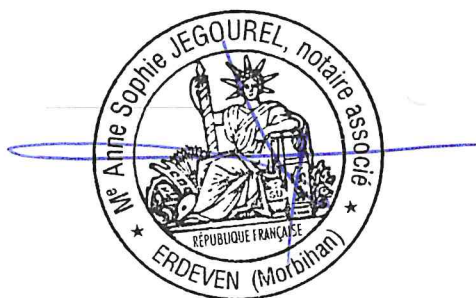
En application des dispositions de l'article 4-9-I-4°) du décret numéro 2016-230 du 16 février 2016 relatif au tarif de certains professionnels du droit, les honoraires de négociation dus **par l'acquéreur** en cas de négociation à la S.C.P. Anne Sophie JEGOUREL et Yann BLANCHARD, titulaire d'un Office Notarial à ERDEVEN (56410), rue Nationale s'élèvent respectivement à :

PRIX	POURCENTAGE HONORAIRES H.T. sur le prix exprimé à l'acte	POURCENTAGE HONORAIRES T.T.C. sur le prix exprimé à l'acte
De 0 à 60.000 euros	5 %	6 %
Au-delà de 60.000 euros	3 %	3,6 %

T.V.A. au taux de 20 %. L'émolument minimum est de 1.500 euros H.T., soit 1.800 euros T.T.C.

Le présent tarif s'applique sauf mention contraire au mandat. Il est susceptible de toute modification sans préavis.

Fait et affiché à ERDEVEN, le 1^{er} mars 2016.



TARIF ACTES OU PRESTATIONS SECTEUR LIBRE

Article L 444-1, alinéa 3 du Code de commerce
(Montants hors taxe et T.T.C.) (T.V.A. au taux de 20 %)

COPIES ACTES

Forfait recherche (par acte)	20 €	24 €
Coût par page en sus	0,50 €	0,60 €
<i>Nb : certains documents peuvent ne pas être reproductibles compte tenu de leur format</i>		

ATTESTATION

Par attestation	25 €	30 €
-----------------	------	------

PROCURATIONS – POUVOIR SOUS SEING PRIVE

Pour vendre ou acquérir	20 €	24 €
Procès-verbal d'assemblée des associés d'une société	50 €	60 €
Pour recueillir une succession	20 €	24 €
Autres	20 €	24 €

AVIS DE VALEUR ECRIT

Pour un immeuble	200 €	240 €
Avec dégressivité en cas de pluralité d'immeubles		

DROIT DES SOCIETES – DROIT COMMERCIAL

Bail commercial ou professionnel (selon de loyer HT mensuel)

De 0 à 600 euros	600 €	720
De 601 à 1.200 euros	1.000 €	1.200 €
De 1.201 à 2.500 euros	1.800 €	2.160 €
Au delà	sur	devis

Cession de fonds de commerce ou artisanal (selon le prix de cession hors stock et par tranches)

De 0 à 30.000 €	1.500 €	1.800 €
De 30.001 à 120.000 €	3,00 %	3,60 %
Au delà	2,50 %	3,00 %
Formalités (forfait en sus)	500 €	600 €

Rédaction de statuts (SCI, SARL, EURL, ...), sans apports immobiliers

Forfait (frais Journal annonces légales, enregistrement, et immatriculation en sus)	1.200 €	1.440 €
---	---------	---------

Cession de parts sociales (selon prix de cession et par tranches, hors compte courant d'associé)

De 0 à 30.000 €	1.000 €	1.200 €
De 30.001 à 100.000 €	4,00 %	4,80 %
Au delà	3,00 %	3,60 %

Assistance dans dossier de succession

Tarif horaire	200 €	240 €
---------------	-------	-------

Fait à ERDEVEN, le 1^{er} février 2017

